



2017

COMMISSION MATERIEL

PROCEDURE POUR LE PRET DU MATERIEL DE LA LIGUE

La Ligue met gratuitement à la disposition des organisateurs, divers matériels, pour les épreuves inscrites uniquement au Calendrier régional et national.

1 / Réserveation du matériel

La fiche de prêt de matériel téléchargeable sur le site de la Ligue, sera renseignée et transmise par mail à la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon **au moins deux mois à l'avance** (contact@triathlon-mp.com).
Après vérification et validation du matériel demandé, la fiche de prêt, sera retransmise à l'organisateur.

« Eviter d'emprunter du matériel que vous n'utiliserez pas »

2 / Retrait du matériel

Il appartient à l'organisateur de prendre attache avec la Ligue, *pour lui indiquer ou confirmer le jour et l'heure* de perception à l'entrepôt de PORTET S/GARONNE où est stocké le matériel.

Box n°66 - 2 Bis, Chemin de Candie – 31120 PORTET S/Garonne.

Dans la mesure du possible, il lui appartiendra de la même façon **d'indiquer ou confirmer le jour et l'heure** de la restitution du matériel (dans les **2 jours ouvrables** qui suivront son épreuve).

Lors du retrait effectif du matériel, l'organisateur devra remettre impérativement un chèque de caution d'une valeur de **2 000 €** à l'ordre de la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon.

« Aucun retrait du matériel ne s'effectuera ni le samedi, dimanche, jour férié, ni de nuit. »

Heures d'ouverture (pour indiquer ou confirmer le jour et heure de rendez-vous).

Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon

CROS - 7, rue André Citroën - 31130 BALMA

Tél. : 05 61 08 27 31 - Courriel : contact@triathlon-mp.com

Contact : Julie MONTALBANO

Heures d'ouverture du bureau :

lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h

mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h

mercredi de 9h à 13h

jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon – CROS - 7 rue André CITROEN - 31130 BALMA - Fixe : +33 (0)5 61 08 27 31
Courriel : contact@triathlon-mp.com - Site internet : <http://www.triathlon-mp.com>



Retrait du matériel

Le jour prévu du rendez-vous, l'organisateur se rendra au BOX où, un chargé du matériel Ligue l'accueillera pour la remise des matériels empruntés.

L'organisateur veillera à mettre plusieurs personnes à disposition pour le retrait du matériel (2 minimum).

L'organisateur sera muni d'une copie de la fiche de prêt validée, ainsi que du chèque de caution.

Précisions :

- Prévoir un véhicule d'un volume suffisant pour y mettre l'ensemble du matériel et tout particulièrement les traverses et supports du parc vélo (longueur d'une traverse pour adultes = 3 mètres).

- Selon l'implantation de l'aire de transition, calculer le nombre de rangées, de manière à avoir le nombre suffisant de supports (le nombre de supports ne peut être égal mais supérieur à celui des traverses).

- Dans le cas d'une diminution du nombre de concurrents par traverse qui est de 6 (adultes), prévoir un supplément de traverses et supports pour obtenir la capacité nécessaire.

Restitution du matériel

« Aucun retrait du matériel ne s'effectuera ni le samedi, dimanche, jour férié, ni de nuit. »

Le jour précis du rendez-vous, l'organisateur se rendra au BOX où, un chargé du matériel Ligue l'accueillera pour la restitution des matériels.

L'organisateur veillera à mettre plusieurs personnes à disposition pour la réintégration du matériel (2 minimum).

Il est impératif de signaler au moment de la restitution toutes anomalies concernant les divers matériels (perte, casse, dysfonctionnement, etc...).

Pour éviter des désagréments, il est conseillé aux organisateurs, d'effectuer en fin de leur manifestation l'inventaire de tout le matériel avec l'aide de la fiche de prêt (avant son embarquement dans le ou les véhicules).

Précisions :

- En cas de pluie, tout le matériel devra être rendu **propre et sec**.

- Après la restitution du matériel, le chèque de caution sera détruit ou renvoyé à l'organisateur, après accord.

- En cas de perte ou de détériorations de matériels, le chèque de caution sera conservé et cela jusqu'à l'évaluation (par devis) de la remise en état ou du rachat du matériel.

Choix donnés à l'organisateur :

1. Paiement de la facture de la remise en état ou rachat, suivi de la destruction du chèque de caution.
2. Le chèque de caution de **2 000 € sera encaissé** et la Ligue adressera un chèque à l'organisateur déduit du montant de la remise en état ou du rachat du matériel.